

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 45 Vœu pour une enquête indépendante sur les comptes du service Autolib'.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le service Autolib', exploité en délégation de service public, a annoncé prévoir 179 millions d'euros de perte d'ici la fin du contrat en 2023, comme l'a révélé le Canard Enchaîné ;

Considérant que la délégation de service public prévoit que seuls 60 millions d'euros de perte sont à la charge du délégataire, à savoir le groupe Bolloré ;

Considérant qu'il est inacceptable que le reste à charge, à savoir 119 millions d'euros soient payés par les contribuables parisiens et franciliens ;

Considérant qu'alors que Bolloré avait estimé qu'il fallait sept années et 80 000 abonnés pour que le système soit « rentable », on compte d'ores et déjà 132 500 abonnés, et que par conséquent le service aurait dû avoir dépassé son seuil de rentabilité ;

Considérant que les élu-e-s et les Parisien-ne-s doivent savoir si le modèle économique a fait l'objet d'une très mauvaise anticipation de la part des services et/ou du groupe Bolloré qui avait remporté la DSP ;

Considérant pour exemple révélé, que les coûts informatiques estimés initialement à 11 millions d'euros ont atteints à l'arrivée les 60 millions d'euros, facturés à une filiale d'Autolib' ;

Considérant que les élu-e-s et les citoyen-ne-s sont en droit légitimes d'exiger transparence et explications concernant de telles explosions des dépenses, qui *in fine* rapportent énormément au groupe Bolloré ;

Considérant que l'on peut s'interroger si d'autres lignes de dépenses font également l'objet d'aussi importants décalages avant les estimations initiales ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que le service Autolib' cherche à exploiter la publicité pour recourir à de nouvelles recettes car elle est illégale et interdite par le RLP ;

Considérant qu'une hausse des tarifs portant la demi-heure a d'ores et déjà été votée, la faisant passer de 6 à 7 euros ;

Considérant que l'exploitation du service Autolib' sur Paris a permis à Bolloré d'accéder à une très forte publicité lui ayant permis d'étendre son service de voitures électriques en libre-service aux métropoles de Lyon et Bordeaux ainsi qu'à Indianapolis aux États-Unis et Turin en Italie, avec en projet, dès cette année, Londres et Singapour ;

Considérant que la lutte contre la pollution atmosphérique doit se fixer pour objectif non seulement la réduction de l'usage et de la propriété d'une voiture individuelle, mais également la réduction globale des voitures dans la capitale ; et que d'autres projets, économiquement moins coûteux, socialement et écologiquement plus responsables, tels que les coopératives de l'économie sociale et solidaire des voitures partagées, auraient pu être soutenus par la Ville ;

Sur proposition de Mme Danielle SIMONNET,

Émet le vœu que :

Une étude-enquête indépendante tant des services de la Ville que du groupe Bolloré soit diligentée sur les comptes du service Autolib' géré par le groupe Bolloré.